

Compte rendu du CSE extraordinaire du 24 juillet 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Cindy Miguel (ARH)

Membres élus présents : Grégory Chiarot, Nicolas Lazzaro, Elodie Martin, Sandra Monnery, Coumba YATTE, Virginie GONNEAU

Représentant syndical : Oualid BARKALLAH.

La séance est ouverte à 10h30

CONSTAT A CE JOUR :

1^{er} phénomène : en semaine 27 nous avons constaté un taux d'absentéisme élevé sur le site de Saint Vulbas, 16,24% pour les CDD-CDI soit un taux hors norme et 8.86% concernant les intérimaires. Cela a réduit la capacité par jour de 150h de travail. De ce fait, la charge à produire n'est donc pas réalisée.

Cet absentéisme a engendré une perte de production et a contraint les équipes à finir les journées plus tardivement et à organiser les missions pour respecter les horaires de départs. Par exemple, nous sommes passés de 155 000 pièces/j en semaine 28 à 105 000 pièces/j en semaine 29 et il nous a fallu une semaine pour rétablir les choses.

2^{ème} phénomène : Nous avons subi des retards de livraison fournisseurs importants, ces livraisons sont en cours d'arrivage alors qu'elles devraient être en magasins depuis 5 semaines. Cela génère une charge importante de 500 000 pièces de retard de livraison entraînant donc un retard supplémentaire.

3^{ème} phénomène : le Groupe Intersport souhaite booster le chiffre d'affaires, en lançant des opérations commerciales dans les magasins, faisant donc augmenter le carnet de commandes.

Ces 3 phénomènes génèrent un retard à ce jour de 800.000 pièces.

Nous avons donc recherché des pistes d'actions pour augmenter la capacité de travail ce qui nous pousse donc à mettre en place les heures supplémentaires. Nous avons également fait le bilan sur les 2 dernières années concernant les heures supplémentaires de 4h15 à 5h15, elles n'ont pas eu les effets escomptés.

ORGANISATION PROPOSEE :

Travail le samedi et le dimanche sur **la base du volontariat** avec des équipes au maximum de leur capacité.

Pour l'équipe 3, travail le dimanche de nuit : nuit complète sur les horaires classiques de travail soit 20h45-4h15

Pour l'équipe 1 et l'équipe 2, travail le samedi : priorité à l'équipe du matin sur la semaine concernée. L'équipe d'après-midi en secondaire car ne pouvant réaliser des journées complètes suite au repos journalier de 11h minimum.

Soit les horaires suivants :

5h30-13h00 pour l'équipe du matin (*Attention, décalage de 15min avec l'horaire habituel*)

Et 7h30-13h00 (soit 5h10 de travail effectif) pour l'équipe d'après-midi, ces horaires permette une meilleure organisation pour la réalisation du brief notamment qui sera réalisé sur la première pause de l'équipe ayant débuté à 5h30. Les horaires de pauses restent inchangés.

L'équipe du matin gardera l'affectation de leur chariot et l'équipe d'après-midi se verra affectée sur les chariots disponibles.

Ce système se basera sur **un système d'équité**, c'est-à-dire que si nous avons plus de volontaires que nécessaire sur l'équipe du matin et l'équipe d'après-midi, les personnes non sélectionnées seront prioritaires la fois suivante.

Un appel à candidature sera réalisé chaque lundi et nous ferons passer avec les feuilles de présence une fiche de souhait « payer » ou « récupérer » par semaine (comme les années précédentes). La sélection et l'information aux collaborateurs se fera chaque mercredi au plus tard.

Date de début : semaine 31 + semaine 32 + semaine 33 (dont 15 Aout 2020) + semaine 34...

Date de fin : à définir.

REMUNERATION APPLICABLE :

Application du légal et du conventionnelle

Ce tableau se base sur une semaine classique de travail soit pour les salariés ayant travaillé 35h du Lundi au Vendredi.

Catégorie	Travail le samedi hors jour férié	Travail le dimanche hors jour férié (moins de 3h)	Travail le dimanche hors jour férié (plus de 3h)	Travail le samedi 15 Aout 2020 (moins de 3h)	Travail le samedi 15 Aout 2020 (plus de 3h)
Ouvriers ayant – de 6 mois d'ancienneté	Majoration à 25% des heures supplémentaires	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 10.4€	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 24.2€	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 10.4€	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 24.2€
Ouvriers ayant + de 6 mois et moins de 1 an d'ancienneté	Majoration à 25% des heures supplémentaires	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 10.4€	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 24.2€	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 10.4€	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 24.2€
Ouvriers ayant + de 1 an d'ancienneté	Majoration à 25% des heures supplémentaires	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 10.4€	Majoration à 25% + prime forfaitaire de 24.2€	Majoration à 25% des heures supplémentaires +100% de majoration conventionnelle soit 125%	Majoration à 25% des heures supplémentaires +100% de majoration conventionnelle soit 125%
Autres catégories confondues	Majoration à 25% des heures supplémentaires	Majoration à 25% des heures supplémentaires	Majoration à 25% des heures supplémentaires	Majoration à 25% des heures supplémentaires	Majoration à 25% des heures supplémentaires

Rémunération complémentaire par décision de la direction :

Pour chaque samedi ou dimanche travaillé, **20%** sur montant prime de productivité **par samedi ou dimanche travaillé.**

40% 2 samedi ou dimanche

60% 3 samedi ou dimanche

80% 4 samedi ou dimanche...



Les mêmes modalités s'applique pour la réception : il reste à définir si le service travaillera ou non. Pour les personnes ayant une prime trimestrielle un montant forfaitaire par jour de week-end travaillé sera établi.

QUESTIONS :

Je travaille un samedi sur l'horaire 5h30 à 13h : je bénéficierais de la rémunération indiquée dans le tableau ci-dessous en fonction de ma catégorie et de mon ancienneté et j'ajoute la prime panier ou le ticket restaurant (idem pour le dimanche)

Je travaille un samedi sur l'horaire 7h30 à 13h, je n'ai pas 6h de travail effectif je ne peux prétendre à la prime panier ou au ticket restaurant.

Je suis en congé le jeudi et vendredi, je peux venir travailler le samedi mais je n'aurais pas les majorations au titre des heures supplémentaires à 25% car je ne dépasserais pas 35h sur la semaine.

Je travaille du lundi au vendredi de nuit, je peux venir travailler le dimanche soir et reprendre le travail le lundi soir.

Je suis en congé du lundi au vendredi, je souhaite travailler le samedi. Je ne suis pas prioritaire sur l'équipe du matin et je ne déclencherai pas de majoration au titre des heures supplémentaires car je ne dépasserais pas 35h sur la semaine.

Le travail le samedi ou le dimanche n'a pas d'impact sur les congés car j'acquies 25 jours de congés ouvrés par an soit du lundi au vendredi.

L'ensemble des élus présents sont favorables à cette proposition.

La séance est levée à 11h06

Président
Frédéric GRASSART

Secrétaire du CSE
Alain JOUAN